Envoyé en préfecture le 21/06/2025
Reçu en préfecture le 21/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 074-217400704-20250617-D2025_57-DE

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie

D 2025 - 57

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	20
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE TECHNIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F. DIANA C. MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à PLEYNET J.P. » CORNU C. « pouvoir à MORIAUD P. » QUERNEC GARIN C.

ABSENTS : GEROUDET A. CHANTELOT L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment son article L 313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant l'augmentation de la charge de travail au service technique par suite de nouveaux aménagements et équipements réalisés sur la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 23 juin 2025 ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2025
Reçu en préfecture le 21/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 074-217400704-20250617-D2025_57

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

DÉCIDE d'inscrire les crédits au chapitre 012 du budget de l'exercice ;

CHARGE Madame le maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération

AUTORISE Madame le maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD